



DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE DU CHABLAIS VAUDOIS

Porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 31 janvier 2019, a :

- **ADOPTÉ le préavis no 2019/01** – MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION POLICE DU CHABLAIS VAUDOIS.

Les citoyens peuvent consulter les documents auprès du Greffe municipal. Ces décisions ne sont cependant pas soumises à référendum (art. 113 LEDP).

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL :

LE PRESIDENT :

LA SECRETAIRE :

Serge Aegerter

Christiane Jourdain

Ollon, le 22 mars 2019